

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À RIVESALTES

## MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVESALTES ET DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE PLAINE DU ROUSSILLON

**CONCERTATION PRÉALABLE  
DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2021**

**INFORMEZ-VOUS  
ET DONNEZ VOTRE AVIS**

[www.registre-dematerialise.fr/2252](http://www.registre-dematerialise.fr/2252)



## COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

La concertation publique préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

L'APIJ a choisi de soumettre le projet de construction de l'établissement pénitentiaire de Rivesaltes à la procédure de concertation préalable, organisée au titre des articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement.

Elle se tiendra du **4 janvier au 5 février 2021 inclus**.



La concertation préalable est organisée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

M. Jean-Pierre WOLFF est à la disposition du public pour apporter des renseignements ou des précisions sur les modalités de la concertation.

Par mail : [jean-pierre.wolff@garant-cndp.fr](mailto:jean-pierre.wolff@garant-cndp.fr)

Par courrier : Jean-Pierre Wolff, CNDP • 244 boulevard Saint-Germain • 75007 • Paris

## PARTICIPEZ AUX 2 RENDEZ-VOUS



**RÉUNION  
PUBLIQUE**

**MERCREDI  
20 JANVIER  
18H**

Salle des Dômes, à Rivesaltes



**PERMANENCE**

**MERCREDI  
27 JANVIER  
ENTRE 13H ET 17H**

En mairie de Rivesaltes

**INFORMEZ-VOUS**

- Sur le site Internet : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)
- En lisant le dossier de concertation, en mairie et sur le site du projet.

**EXPRIMEZ-VOUS**

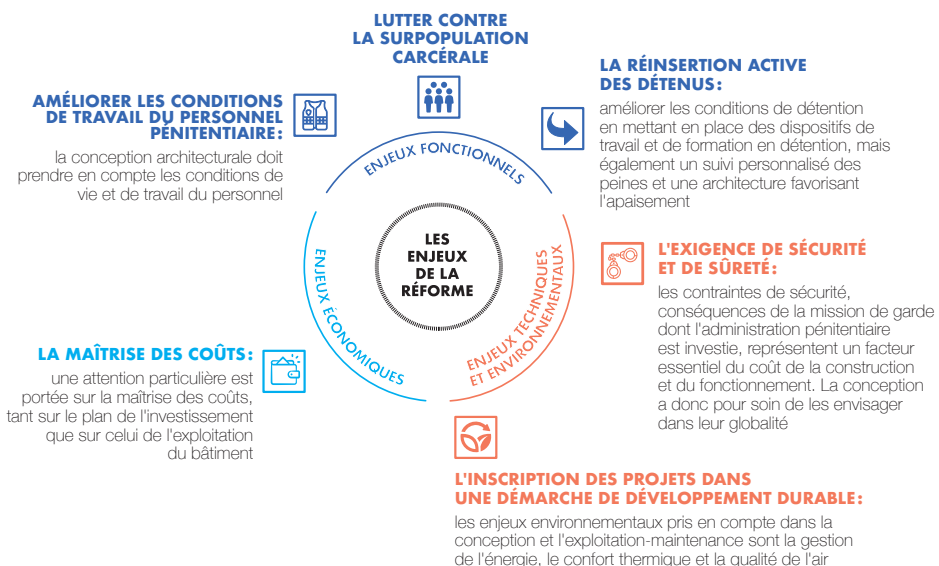
- Sur le registre en ligne : [www.registre-dematerialise.fr/2252](http://www.registre-dematerialise.fr/2252)
- Sur le registre papier, en mairie, au service urbanisme.

# UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL INSUFFISANTE EN FRANCE

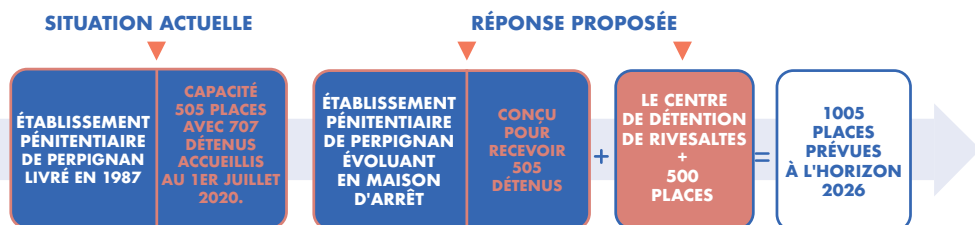
L'État a annoncé en octobre 2018 la mise en place d'un Plan immobilier pénitentiaire. Ce plan vise à lutter contre le phénomène de surpopulation carcérale (environ 60 650 places pour 62 650 détenus en France au 1er novembre 2020) et à faire évoluer le parc pénitentiaire afin d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et les conditions de travail des personnels sur l'ensemble du territoire français.

La construction de 15 000 places supplémentaires devrait être achevée à l'horizon 2027.

## LES OBJECTIFS DU PLAN IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE



## LA CRÉATION DU CENTRE DE DÉTENTION DE RIVESALTES POUR RÉSORBER LA SURPOPULATION



# LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DÉTENTION DE 500 PLACES

Le projet d'établissement pénitentiaire de Rivesaltes sera un centre de détention de 500 places, qui accueillera exclusivement des personnes détenues adultes de sexe masculin. Les centres de détention accueillent des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale. Ce centre va permettre de réduire la surpopulation carcérale de l'établissement pénitentiaire de Perpignan dont les places du centre de détention seront reconverties en places de maison d'arrêt.

Les maisons d'arrêt reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

## QUI CONDUIT LE PROJET ?

### • L'UTILISATEUR

L'Administration Pénitentiaire, direction rattachée au ministère de la Justice, sera chargée de la gestion quotidienne du centre pénitentiaire une fois que celui-ci sera créé.

### • LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire de Rivesaltes. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

## LE CALENDRIER DU PROJET (DATES PRÉVISIONNELLES)

### OCTOBRE 2018

Annnonce du Plan Immobilier Pénitentiaire et du projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Rivesaltes

### DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2021

Concertation préalable

### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021

Dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique en préfecture comprenant le bilan de la concertation

### 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2021

Enquête publique et enquête parcellaire

### 2022

Arrêté de Déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du SCoT et du PLU

### 2023

Début des travaux

### 2026

Livraison de l'établissement

## LES CHIFFRES CLÉS

500 places

32 000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher

142 millions d'euros de coût prévisionnel

# LE FUTUR CENTRE DE DÉTENTION ET SON ENVIRONNEMENT

## LE SITE À L'ÉTUDE

Le projet d'établissement pénitentiaire (dont l'emprise s'étendra sur une quinzaine d'hectares\* environ) s'inscrit au sein d'un site de 71,9 hectares dont l'ensemble des parcelles appartient à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole ou à la commune de Rivesaltes.

\* 1 hectare = 10 000 m<sup>2</sup>

Le site se localise sur la commune de Rivesaltes, au nord de la sortie n°41 de l'A9, entre la RD 900 à l'est et l'A9 et la voie ferrée à l'ouest.

Il est localisé à environ 10 km du centre-ville de Perpignan à vol d'oiseau, à 15 minutes du Tribunal de Grande Instance et à 10 minutes du centre hospitalier.

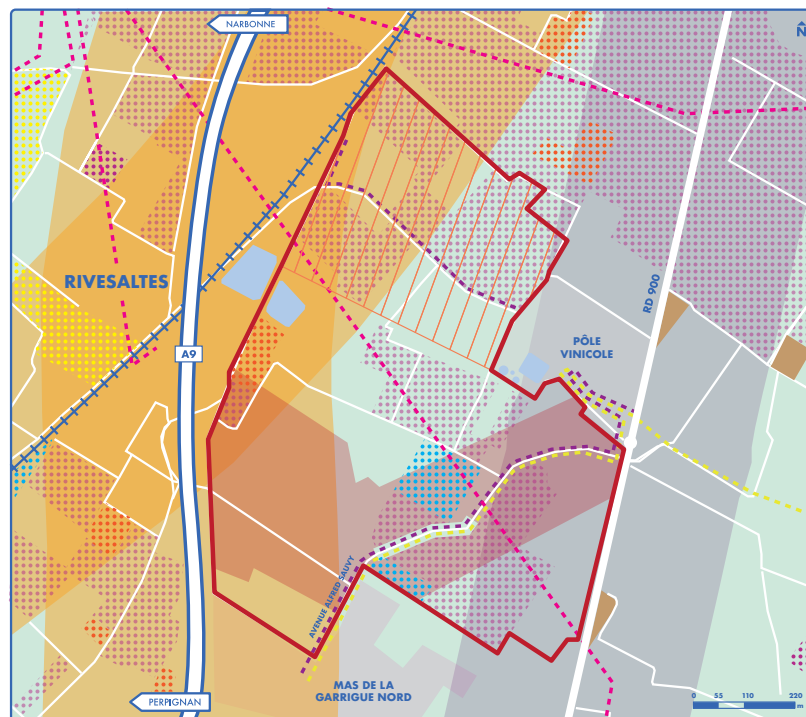
Le site est occupé en partie par des friches et en partie par des parcelles viticoles. L'ensemble des terrains sont ouverts à l'urbanisation dans le PLU de la commune de Rivesaltes..

## POURQUOI CE SITE ?

Le choix du site d'implantation d'un établissement pénitentiaire répond à un cahier des charges strict, avec des contraintes liées notamment à son accessibilité, la proximité d'un commissariat et d'un tribunal de grande instance, son insertion dans un secteur offrant suffisamment de partenaires publics et associatifs, etc.

Trois sites ont fait l'objet d'analyses préalables ; le site à l'étude qui est présenté à l'actuelle concertation est celui qui présente le meilleur compromis entre l'impact généré sur le territoire et la gestion des nuisances périphériques.

La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites qui pourraient être soumises par les participants.



**DU 4 JANVIER AU 5 JANVIER 2021, LA CONCERTATION A POUR OBJECTIF DE :**



- **Informier le public** de manière claire et transparente sur les enjeux et les données du projet



- **Créer un espace de dialogue** pour recueillir les observations liées au projet, mais également les propositions visant à l'enrichir

## LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dès le début de la conception du projet, la prise en compte des enjeux environnementaux est une priorité pour étudier les impacts du projet et les éviter, les réduire et compenser les impacts résiduels dans un objectif de :

- Prise en compte des risques naturels
- Préservation de la faune et la flore
- Gestion de l'eau et l'assainissement
- Prise en compte de l'activité agricole
- Prise en compte des infrastructures de transport d'énergie

## LES APPORTS DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

### Le développement des infrastructures et des services publics locaux

En général, l'installation d'un établissement pénitentiaire implique le développement du réseau de transports en commun et des infrastructures publiques.

Il contribue de fait au développement du territoire.

### La création d'emplois et les retombées économiques

Un centre de détention de 500 places engendre la création de 300 emplois directs environ et un montant de commande annuelle de 3,5 millions d'euros.